

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément

A.M. 17-11-2020

M.B. 14-01-2021

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 146;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 décembre 2018 relatif aux conditions générales d'agrément et d'octroi des subventions pour les services visés à l'article 139 du décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, l'article 45;

Vu l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément;

Considérant la proposition de la Fédération laïque de l'Aide à la Jeunesse (FLAJ) en date du 3 novembre 2020;

Considérant que le membre nouvellement désigné achève le mandat de son prédécesseur,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 10 avril 2019 portant désignation des membres de la Commission d'agrément, la modification suivante est apportée :

- les mots «M. Jacques TAYLOR» sont remplacés par les mots «M. Michael ROSSI».

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 17 novembre 2020.

V. GLATIGNY